L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 1er JUIN 1884. — Entre les rues Bienville et Conti

FEUILLETON.

LE

Mariage de Gérard

PAR

André Theuriet

Suite

La réflexion n'avait jamais été la qualité dominante d'Hélène, et Georgette était venue la questionner dans un de ces moments où l'esprit est ailleurs et où les paroles jaillissent des lèvres presque à l'insu de celui qui parle. Encore à demi perdue en sa rêverie, elle murmura étourdiment: — Il a dit que j'étais une amie bien dévouée. — A l'air stupéfait de mademoiselle Grandfief, elle comprit qu'elle avait laissé échapper une sottise, et voulut la rattraper; mais elle eut beau balbutier une explication embarrassée, le coup avait porté.

—Ah! s'écria Georgette courroucée, fort bien!.... à son aise! — C'est égal, fit-elle en s'éloignant, c'est drôle!

Cependant les heures fuyaient. Sur une banquette de la salle de billard, le jeune lycéen Anatole, alourdi par le punch et la chaleur, avait fini par s'endormir. A l'animation de la danse succéda le tumulte du souper. Les détonations des bouteilles de champagne se mêlèrent aux tintements des verres et au cliquetis de l'argenterie. Tout autour de la longue table de la salle à manger, les rires perlés des jeunes femmes, les mots plaisants glissés dans l'oreille, les interpellations joyeuses, circulèrent avec les coupes pleines de vin pétillant et doré. Au milieu du bourdonnement des conversations, les saillies de Marius partaient de temps en temps comme des fusées. Il s'était placé sans façon près de mademoiselle Georgette, et la poussait traîtreusement à tremper ses lèvres dans la mousse du champagne. Elle y prenait goût et paraissait se consoler de l'indifférence de Gérard. Quand les violons donnèrent le signal du cotillon, elle accepta le bras du poète, et, sans se soucier des prudentes recommandations de sa mère, elle dansa de nouveau avec son joyeux voisin de table. La foule avait diminué, les groupes s'éclaircissaient peu à peu, et au dehors les voitures commençaient à rouler. Celle de madame Laheyrard était arrivée; la femme de l'inspecteur fit signe à sa fille et à Marius. Au même instant, Gérard s'élança vers Hélène et lui donna le bras jusqu'au vestiaire. Il posa lui-même sur les épaules de la jeune fille le gros châle qui devait la protéger contre la fraîcheur, et il escorta ces dames jusqu'à la voiture.—A bientôt! lui dit Hélène sautant légèrement près de sa mère.

Marius referma la portière, et faisant un geste majestueux: — En route! cria-t-il au cocher, moi, je reviendrai à pied avec mon ami Gérard;

Je veux baigner mon cœur dans le frais du matin
Comme on trempe un biscuit dans du vieux (chambertin

Il était quatre heures. A l'Orient, au-dessus des vignes, une bande de pourpre annonçait le jour, et on entendait déjà la chanson des alouettes. Marius, la tête fort échauffée par le vin de Champagne, fredonnait un air de valse en endossant son pardessus. Près de lui, Gérard, les yeux perdus dans le ciel, cheminait comme en extase.— Brrr,..... dit le jeune Laheyrard, il fait *frisquet*!.... Cette petite fête était vraiment charmante; mademoiselle Georgette est une aimable fille, et le champagne du père est un joli vin!

Il ne tarissait pas sur la beauté de mademoiselle Grandfief. Ce brave poète, qui dans ses vers ne chantait que les déesses aux blancheurs marmoréennes et les hétaïres aux yeux fauves, semblait dans la réalité singulièrement sensible aux charmes bourgeois d'un teint frais et d'un nez retroussé.

—C'est beau comme Rubens! s'écriait-il en célébrant les épaules potelées et les joues roses de mademoiselle Georgette, ah! mon ami, bien que le dur métal de mon cœur ait été mordu par tous les acides de la vie, j'ai senti ce soir que les flèches d'Eros pouvaient le faire vibrer encore.... Je suis amoureux.

—Vous aussi! dit ingénument Gérard.

—Moi-même;.... mais chut! je ne vous la nommerai pas. Apprenez seulement qu'elle est belle comme les trois *Kharites* et qu'elle a reçu l'aveu de mon amour.

—Quoi! déjà?

—Oui.... Vous savez que j'ai toujours dans mes poches quelque sonnet de ma façon?

—Vous lui en avez lu un? demanda Gérard stupéfait.

—Mieux que cela! Je l'ai déposé entre ses doigts mignons, et ma foi! elle l'a lestement glissé dans son gant en baissant ses yeux de colombe effarouchée.

Gérard ne put s'empêcher de rire en songeant à la mine de cette danseuse inconnue quand elle déchiffrerait l'étrange poésie de Marius. Le poète, de son côté, lança un formidable éclat de rire, et l'écho de la promenade répercuta longuement la joie bruyante des deux amis. Dans le ciel couleur de perle, les alouettes montaient gaiement, et au fond des vignobles les grives commençaient à gazouiller.

—Quel beau temps! s'écria Gérard, comme le ciel est limpide et comme ces chants d'oiseau vous mettent l'allégresse au cœur! — Il fredonna l'air d'Hélène.

Dans les chemins creux,
Leur chanson vagabonde
Semble la voix profonde
Des printemps amoureux.

—Ah! mon ami, dit-il en serrant la main de Marius, étonné de l'enthousiasme expansif de ce garçon si réservé d'ordinaire, mon ami, quelle bonne chose que la vie, et comme je suis heureux ce matin!

—A la bonne heure! voilà comme j'aime à vous voir! Evohé! vive la jeunesse! cria Marius, lançant en l'air son chapeau et le rattrapant au vol,—et dire qu'à cette heure il y a des gens chez eux, des bourgeois rhumatisants, qui s'acagnardent dans leur lit et calomnient la rosée du matin! Stupides vieillards!

Il avait pris le bras de Gérard, et tous deux, débordant de sève et de jeunesse, s'en allaient d'un pas léger vers la ville haute, chantant des lambeaux de romance et déclamant des vers. Quand ils furent au pied des terrasses de Polval, Gérard tira de sa poche un passe-partout; mais, Marius l'arrêta d'un geste superbe.—Fi! mon cher, lui dit-il, allons-nous rentrer prosaïquement par la porte? Non pas, souviens-toi, Roméo, du bal des Saules et de ta souplesse d'écureuil. Escaladons la terrasse.

—Volontiers, fit Gérard.— En ce moment, il eût escaladé le ciel pour en rapporter un rayon d'étoile. Ils grimpèrent follement le long des espaliers qui craquaient sous leurs pieds. Quand ils atteignirent le parapet, le soleil levant leur donna la bienvenue avec sa première lueur rose.

—Et maintenant, mon fils, s'écria Marius, embrassons-nous!

—Embrassons-nous, répéta Gérard en serrant sur son cœur le frère d'Hélène.

Debout sur le mur, ils se donnèrent une fraternelle accolade au nez des vignerons matineux qui les regardaient effarés; puis, tous deux, franchissant la clôture mitoyenne, disparurent à la fois derrière les charmilles des jardins.

IX

De même que la brusque volatilisation de l'éther fortement chauffé produit un froid intense, les effervescences de notre cerveau sont suivies d'une réaction de réflexion calme et réfrigérante. Dans l'ordre moral ou physique, la loi est pareille. Gérard de Seigneulles s'en aperçut au lendemain du bal de Salvanches, quand, après un sommeil agité, il s'éveilla dans sa chambre inondée de soleil. Les exaltations de la veille, s'évaporant comme de petites fumées, amenèrent en lui un dégagement de froide raison. Il aimait Hélène, et il le lui avait dit; mais en même temps, aux yeux de son père et de la famille Grandfief, il était le fiancé de Georgette. Il ne pouvait honnêtement continuer à jouer ce double rôle. Sa loyauté et son amour pour mademoiselle Laheyrard lui commandaient de se créer au plus tôt une situation nette; mais, d'un autre côté, il n'envisageait pas sans terreur les moyens qu'il emploierait pour sortir de l'équivoque, et l'explosion de colère avec laquelle le chevalier de Seigneulles accueillerait sa [illegible]. Il fallait agir cependant. Gérard était impatient de revoir Hélène, et il ne voulait pas reparaître devant elle avant de s'être dégagé complètement avec les Grandfief. Il résolut d'aller dès le lendemain à Salvanches, et de n'en revenir qu'après avoir clairement décliné toute prétention à la main de mademoiselle Georgette. Afin de ne pas compliquer les choses, il devait jusque-là, continuer à dissimuler, ne se souciant pas d'affronter la colère paternelle avant d'avoir bravement brûlé ses vaisseaux.

Quand il fut sur la route de Salvanches, bien qu'il marchât avec une honnête lenteur, il lui sembla que les arbres de bordure se succédaient avec une étonnante rapidité. Il se représentait par avance la scène qui allait se passer chez les Grandfief; il imaginait les demandes et les réponses, entendait les intonations solennelles et sentencieuses de madame Grandfief, et prévoyait qu'en somme il ferait là-bas une fort piteuse figure. A la grille, lorsqu'il eut agité la sonnette, dont chaque tintement lui allait au cœur, ce fut d'une voix hésitante qu'il s'informa si on pouvait le recevoir. — Oui, ces dames travaillent dans le petit salon. — Et d'un pied léger la femme de chambre le précéda dans le vestibule. Là, il eut un dernier frisson; mais évoquant la blonde figure d'Hélène, il retrouva bientôt tout son courage, et entra déterminé à mener les choses à bonne fin.

Madame Grandfief était debout, comptant une pile de linge. Assise, près de la fenêtre, devant un de ces jolis dévidoirs comme on en voit dans les tableaux de Chardin, et que nos grand'mères appelaient des "giroindes" mademoiselle Georgette était en train de pelotonner des écheveaux de fil. Madame Grandfief aimait qu'on surprît sa fille vaquant à ces menus détails de la vie domestique; cela lui donnait un petit air sérieux et la posait en femme de ménage. Après un échange de politesses banales, la mère de Georgette emporta sa pile de linge et laissa les deux jeunes gens en tête-à-tête. Elle trouvait, elle aussi, que Gérard se tenait un peu trop sur la réserve; s'imaginant que sa présence l'intimidait, elle résolut pour la première fois de le laisser seul avec sa fille; néanmoins, en mère prudente, elle se tint aux écoutes derrière la porte de la pièce voisine.

Gérard s'était assis dans un fauteuil, et se demandait comment il commencerait sa harangue; mademoiselle Georgette continuait à dévider son fil, tandis que par la fenêtre ouverte les jasmins de Virginie, poussant leurs branches jusque dans l'intérieur du salon, venaient effleurer ses cheveux noirs soigneusement lissés en bandeaux. Par intervalles, on entendait le frais bouillonnement de l'Ornain, qui roule en cet endroit avec une rapidité torrentielle. Ce fut la jeune fille qui la première rompit le silence en s'excusant de poursuivre son travail de dévideuse, et comme Gérard s'étonnait de la voir si laborieuse au lendemain d'un bal: —Que voulez-vous, dit-elle, chacun occupe son temps comme il peut, et je n'ai pas les ressources d'esprit de mademoiselle Laheyrard!

L'attitude de Gérard au bal avait grièvement blessé son amour propre, et on le sentait à son ton agressif. Le jeune homme s'empressa de mettre à profit l'entrée en matière qu'on lui offrait.—Je ne crois pas, dit-il, que mademoiselle Laheyrard soit si désœuvrée, elle s'occupe beaucoup.

—De ses robes, oui.... Il est vrai que c'est une grosse affaire.... Comment avez-vous trouvé sa toilette de jeudi?

—Simple et de bon goût.

—Simple, peut-être, cette méchante petite robe de gaze n'avait pas dû lui coûter cher; mais de bon goût; ce n'est pas l'avis de tout le monde.

—C'est le mien, répondit sèchement Gérard.

—Ah! fit Georgette avec dépit; puis, de plus en plus excitée, elle continua: — Puisque vous êtes de ses amis, conseillez-lui donc de ne plus se poser de papillons sur l'épaule.

—Je m'en garderai bien. Mademoiselle Laheyrard n'a de leçon de goût à recevoir de personne; elle est trop parisienne pour cela.

—Et trop coquette pour se priver d'un colifichet qui attire tous les regards!

L'action était engagée. Les paroles amères partaient comme des flèches. Là-bas, sous les [illegible] du jardin, la voix grondeuse de la rivière s'élevait à mesure, comme pour se mettre au diapason de la querelle.

—Elle est assez jolie, répliqua Gérard pour se passer d'être coquette.

—Avec quel feu vous la défendez! s'écria malignement mademoiselle Grandfief, à laquelle la jalousie donnait de l'esprit pour la première fois, vous êtes un ami bien dévoué!....

—Mademoiselle Laheyrard n'en pourrait pas dire autant de toutes ses amies.

—Le reproche me touche peu.... Mademoiselle Laheyrard n'est pas mon amie. Dieu merci! je place mieux mes amitiés.

—Chacun place son cœur où il peut, riposta Gérard, qui s'irritait à son tour; quand à moi, je l'aime, et je ne souffrirai pas qu'on l'attaque en ma présence....

Ce fut la goutte d'amertume destinée à faire déborder le vase. Mademoiselle Georgette se leva, les yeux brillants, les narines gonflées.—Me dire cela, à moi, s'écria-t-elle, ah! c'est trop fort! — Le dépit lui coupa la parole, et, usant de la suprême ressource des femmes qu'on pousse à bout, elle se mit à fondre en larmes.

Madame Grandfief, qui n'avait pas cessé d'être aux aguets derrière la porte, parut brusquement sur le seuil du salon. —Monsieur, s'écria-t-elle, votre conduite est indigne.... Je regrette amèrement de vous avoir ouvert ma maison....

—Madame, dit Gérard en prenant son chapeau et en s'inclinant, je ferai en sorte à l'avenir de ne plus vous donner l'ennui de pareils regrets.

Il sortit, encore tout échauffé par cette algarade, il aspira non sans un certain plaisir l'air tiède du dehors, et marcha rapidement dans la direction de la ville haute.

Tandis que Gérard exécutait son coup d'état à Salvanches, Francelin Finoël, qui ne pouvait tenir en place dans son bureau, avait résolu de faire une visite au logis Laheyrard. Il n'avait encore que de vagues détails sur le bal Grandfief, car Reine Lecomte n'était pas rentrée chez sa tante depuis la soirée; on l'avait retenue à Salvanches pour aider à remettre tout en ordre, et elle y couchait. Tout en montant à la ville haute, le petit bossu semblait rouler dans sa tête de grands projets; sa figure expressive, plus pâle que d'habitude, et sa marche précipitée trahissaient une anxiété fiévreuse. Avant de franchir le seuil de la maison, il s'arrêta sur les marches de l'escalier et essuya des gouttes de sueur qui humectaient son front. Un spectacle fait pour calmer ses nerfs agités l'attendait dans le jardin, où toute la famille était réunie à l'ombre du grand mûrier.—Sur un réchaud fumait une bassine en cuivre rouge pleine de sirop bouillonnant; des mirabelles aux couleurs d'or étaient amoncelées dans des corbeilles, et madame Laheyrard, après les avoir délicatement débarrassées de leurs noyaux, les disposait une à une dans de grands plats de faïence, d'où s'exhalait une odeur appétissante de fruits mûrs et meurtris. A droite et à gauche, Tonton et le Benjamin, la figure barbouillée de confitures, surveillaient ces apprêts avec des mines gourmandes et de longs éclats de rire. Hélène, ornée d'un tablier blanc à bavette, les bras retroussés jusqu'au coude, se tenait debout devant la bassine et en agitait le contenu avec une longue spatule, qu'elle soulevait de temps en temps pour faire briller au soleil les gouttes perlées du sirop. Dès qu'elle aperçut Finoël: — Venez! lui cria-t-elle, vous assisterez au grand œuvre des confitures; qu'on dise encore que je ne suis pas femme de ménage, avez-vous jamais vu une ménagère plus affairée que moi?

Elle était très-animée; la chaleur du réchaud teignait d'une jolie nuance rose ses joues et son front; ses yeux riaient et tous ses traits exprimaient une profonde joie intérieure. Francelin jeta un regard mécontent sur le groupe formé par les enfants et madame Laheyrard; il avait compté trouver Hélène dans son atelier et son désappointement se trahissait par un redoublement d'inquiétude nerveuse. Il allait et venait autour du réchaud sans répondre aux interpellations espiègles des enfants, et regardait avec un pli amer des lèvres, la silhouette étrange de sa petite ombre sur le sable de l'allée.

—Vous êtes-vous amusée au bal? dit-il enfin à Hélène.

—A merveille! répondit la jeune fille en versant toute une jatte de fruits dans le sirop bouillant, et en agitant la confiture avec sa longue spatule.—L'air se remplit d'une suave et savoureuse odeur de prunes, que les enfants aspirèrent à narines grandes ouvertes.—Comme cela sent bon! s'écria-t-elle, on mangerait l'air en tartine, tant il en est embaumé.... A propos, je vous ai cherché l'autre soir chez madame Grandfief.... Pourquoi n'y êtes-vous pas venu?

—Cela ne m'a pas été possible, répliqua Finoël en rougissant.

A Hélène seule, il n'aurait pas craint de dire la vérité, mais devant les enfants et madame Laheyrard son amour-propre souffrait d'avoir à faire un aveu humiliant. Il baissa les yeux et continua sa promenade d'un air embarrassé. Sa réponse ambiguë n'en imposa pas à la jeune fille; elle l'examina du coin de l'œil, vit sa rougeur, et devina le vrai motif de son absence. Dès que la confiture fut cuite à point, elle déposa la bassine fumante sur les marches du perron, et faisant signe du doigt à Finoël:

—Venez à l'atelier, j'ai de la musique nouvelle à vous montrer.

Lorsqu'ils furent seuls, elle interrogea le jeune homme du regard: — Vous avez quelque chose à me dire? commença-t-elle.

—Oui, murmura-t-il. — Il fit deux ou trois tours, puis reprit: — Je ne sais si vous vous rappelez notre conversation d'il y a quinze jours, ici même.... Vous parliez de quitter Juvigny pour vous faire institutrice, et vous m'avez promis de ne rien arrêter sans me consulter.... Etes-vous toujours décidée à partir?

—Je ne sais, répondit-elle en rougissant à son tour, je vous avoue que je n'y ai guère pensé.... Auriez-vous entendu parler de quelque situation avantageuse?

—Non, mais depuis quinze jours j'ai pris moi-même une grande résolution; ma position est plus solide, mes appointements vont être augmentés, et j'ai songé à me marier.—Il s'arrêta devant les regards étonnés d'Hélène.—Cela vous surprend, continua-t-il, et de vrai, humble et fait comme je suis, mon idée peut paraître étrange! Les jeunes filles de Juvigny, qui jugent l'homme à l'enveloppe riraient au nez de celui qui leur adresserait une pareille proposition. Aussi n'est-ce pas parmi elles que je veux chercher une femme. La femme que je rêve devra avoir un esprit moins superficiel; son regard intelligent devra percer mon écorce déplaisante pour découvrir en dessous les qualités sérieuses qui font l'homme vraiment fort. Je suis ambitieux, j'ai assez d'esprit pour aspirer à une position élevée, et je possède la volonté nécessaire pour y arriver. Voilà les garanties de bonheur que je pourrais offrir à celle qui voudrait de moi.

A mesure qu'il parlait, Hélène, accoudée au piano, ouvrait de grands yeux. Elle croyait comprendre le sens voilé des paroles de Finoël, et elle tremblait de lui laisser voir qu'elle l'avait deviné. Son regard étonné exprimait à la fois une inquiète appréhension et une douce pitié. Finoël continua, les yeux baissés, en poursuivant ses allées et venues dans l'atelier: Cette femme intelligente, au cœur tendre, à l'esprit large et courageux, elle existe; un hasard heureux m'a conduit près d'elle, et c'est devant elle aujourd'hui que j'ouvre mon cœur....

Il s'arrêta en face d'Hélène, et la regardant fixement: Rougiriez-vous de moi pour mari, mademoiselle Hélène?

Cette fois il n'avait parlé que trop clairement et il fallait répondre.—Moi! s'écria-t-elle avec effroi.

—Me suis-je trompé? reprit-il avec une nuance d'amertume; ne m'avez-vous pas fait un cordial accueil en dépit de mon humble naissance? ne m'avez-vous pas confié vos rêves et vos peines comme à un ami?

—Oui, comme à un camarade des heures de solitude et d'ennui.

—Comme à celui qui pourrait devenir le compagnon de toute votre vie?

—De toute ma vie? s'écria Hélène, non, je n'y ai jamais pensé.

Il se mordit les lèvres.—Mais, reprit-il avec une certaine âpreté, n'avez-vous jamais réfléchi du moins que ma pensée à moi pourrait s'égarer jusque-là? Quand vous me parliez doucement, quand nous chantions ensemble, quand vous me serriez la main, n'avez-vous pas songé que cette familiarité pourrait éveiller en moi des espérances et me créer en quelque sorte des droits?

—Des droits? dit-elle avec vivacité, vous vous êtes singulièrement mépris, Monsieur, je ne vous aime pas!

Il resta muet en face d'elle, la contemplant avec de grands yeux pleins de reproches. Elle craignit d'avoir été trop dure, et reprit d'un ton plus calme: —Si mon étourderie et mes façons familières ont pu vous abuser au point de vous faire prendre pour de l'amour ce qui n'était qu'une affectueuse camaraderie; je le regrette du fond du cœur, et vous en demande pardon.

Elle avait réellement le cœur touché de compassion, et des larmes brillaient dans ses yeux; mais Francelin Finoël était trop occupé de lui-même, son amour-propre était trop douloureusement blessé, pour qu'il pût comprendre l'accent sincère de la jeune fille.—Je ne me suis pas autant abusé que vous voulez bien le dire, s'écria-t-il en élevant la voix; seulement, depuis quinze jours quelque chose s'est passé qui a changé votre cœur et tourné ailleurs vos pensées. Je n'aurais pas à chercher bien loin pour découvrir tout ce mystère.

—Ah! vous m'agacez à la fin, fit-elle irritée de l'obstination de Finoël; je ne vous comprends pas et je ne veux pas en entendre davantage.

Elle se dirigea vers la porte, mais le petit bossu s'était placé devant elle, et lui barrait le passage.—Vous m'entendrez jusqu'au bout pourtant, répliqua-t-il avec force en dardant sur elle ses regards pleins de colère, je ne suis pas dupe, et j'ai bien deviné que vous préférez le nom de Seigneulles à celui de Finoël;... mais, si je me suis fait illusion, prenez garde de vous abuser cruellement à votre tour. Le beau Gérard vous compromettra, c'est tout ce que savent faire les gens de ce monde-là.

(*A continuer.*)

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit [illegible] à une réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est l'dire de tous ceux qui ont quelque expérience de la matière. M. Grunewald possède aussi de pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

Un verdict juste.—Les meilleurs juges en musique d'ici sans hésitation déclarent que le meilleur piano est le "Mathushek". Il a, vrai semblablement, subi l'examen le plus minutieux de tous les instruments en concurrence, en raison de son étonnante popularité pour son ingénieuse construction; la grande suavité de ses sons et sa parfaite sonorité. Les juges qui ont soigneusement examiné son mécanisme assurent qu'il dure toujours et que jamais il ne perd son son. M. Philippe Werlein, 135 rue du Canal, a un grand assortiment de ces pianos pour la vente desquels, seul ici, il possède l'agence. Vaste assortiment de tous pianos en location pour l'autre côté du Lac, à $5 par mois et davantage.

—THE MILD POWER CURES.—
HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFICS.
In use 30 years.—Each number the special prescription of an eminent physician.—The only Simple, Safe and Sure Medicines for the people.

LIST PRINCIPAL NOS.	CURES.	PRICE.
1.	Fevers, Congestion, Inflammations	.25
2.	Worms, Worm Fever, Worm Colic	.25
3.	Crying Colic, or Teething of Infants	.25
4.	Diarrhea of Children or Adults	.25
5.	Dysentery, Griping, Bilious Colic	.25
6.	Cholera Morbus, Vomiting	.25
7.	Coughs, Cold, Bronchitis	.25
8.	Neuralgia, Toothache, Faceache	.25
9.	Headaches, Sick Headaches, Vertigo	.25
10.	Dyspepsia, Bilious Stomach	.25
11.	Suppressed or Painful Periods	.25
12.	Whites, too Profuse Periods	.25
13.	Croup, Cough, Difficult Breathing	.25
14.	Salt Rheum, Erysipelas, Eruptions	.25
15.	Rheumatism, Rheumatic Pains	.25
16.	Fever and Ague, Chill, Fever, Agues	.50
17.	Piles, Blind or Bleeding	.50
19.	Catarrh, acute or chronic; Influenza	.50
20.	Whooping Cough, violent coughs	.50
24.	General Debility, Physical Weakness	.50
27.	Kidney Disease	.50
28.	Nervous Debility	1.00
30.	Urinary Weakness, Wetting the bed	.50
32.	Disease of the Heart, Palpitation	1.00

Sold by druggists, or sent by the Case, or single Vial, free of charge, on receipt of price. Send for Dr. Humphreys' Book on Disease &c. (144 pages), also Illustrated Catalogue FREE. Address, Humphreys' Homeopathic Medicine Co., 109 Fulton Street, New York.

A vendre par LEON ARLAUD.

ANT. CARRIÈRE
E. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
No 139 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos [illegible] Londres, Liverpool, le Havre e Bordeaux.
10 mars

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie	$644,118 33	
Primes maritimes	227,403 45	
Primes de rivières	37,703 [illegible]	$909,225 90
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 32
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	58,840 32	
Réassurances	167,917 84	473,456 56
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$33,383 42	
Sauvetage	7,713 48	41,096 90
Revenu net		$675,983 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	660,633 84
Profits nets		$15,348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36	
Bons 4½ 0/0 des Etats-Unis	48,000 00	
Bons du New Orleans Waterworks	36,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co.	27,500 00	
Bons New Orleans Pacific Railway	1,820 00	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00	
Bons Bataillon Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500	
Actions de la State National Bank	700 0	
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriétés foncières de vil'	63,581 00	
Billets 1re hypothèque	129,364 06	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	19,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	4,3 45	
Primes en cours de collection	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Compte en suspens	283 86	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07	$839,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	370 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,818 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	$839,440 58

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. — J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884. JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE, H. GALLY, THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE, W. A. BELL, PIERRE POUTZ, ANT. [illegible]RE, AD. SCHREIBER, C. T. DUGA, CHAS. E. SCHMIDT, [illegible] FATJO, JULES TUYES.
21jan—

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$248,848 79	
Risques sur les mers	22,022 70	
Risques sur les rivières	22,912 63	
Total des primes	$293,784 12	
Moins les primes non-échues	75,281 00	
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$218,503 12
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$56,527 62	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques de rivières	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,478 79
Profit		$102,014 33
La Compagnie possède l'actif suivant:		
meubles	244,820 33	
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,353 50	
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,330 00	
Billets à recevoir	61,098 58	
Primes en cours de collection	36,450 06	
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,362 50	
Actions du New Orleans Water-works Co	19,600 00	
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25	
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00	
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00	
Argent en caisse	82,579 62	
		$686,324 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE, M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ, D. FATJO, PAUL FOURCHY, EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX, S. W. TAYLOR, CHAS. LAFFITTE, JOS. A. SHAKESPEARE.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président, NEWTON BUCKNER, A. DILVAILLE, RODOLPH WORSTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,806 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois [illegible].

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 188[illegible]

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Deuxième état de situation annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

Risques d'incendie	$240,024 65	
Risques maritimes	48,109 93	
Risques de rivières	26,973 42	
		$315,118 00
A déduire:		
Pertes sur l'incendie, payées	$52,402 76	
Pertes sur les mers, payées	18,327 09	
Pertes sur les rivières, payées	13,974 00	
Escomptes et commissions	38,710 84	
Réassurances	38,631 72	
Primes remboursées	13,921 01	
Agences et dépenses	1,584 47	
Taxes et licenses	11,585 36	
Dépenses, moins l'intérêt	1,675 32	
Pertes non ajustées	14,250 46	
		206,063 05
		$109,054 95
Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883	$66,909 95	
Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation nettes	30,145 00	
Versement au fonds de réserve	5,000 00	
Réserves pour les pertes non ajustées	7,000 00	
		$109,054 95

ACTIF.

Comptant en caisse	$45,166 71
Bons des Etats-Unis	95,850 00
Bons consolidés de la ville	43,125 00
Autres bons et actions	19,230 00
Prêts sur hypothèques	39,799 99
Bons à primes	13,106 41
Prêts sur nantissement	111,124 24
Primes en voie de perception	35,751 53
Immeubles, 35 rue du Camp	32,750 00
Meubles de bureau	1,000 00
	$436,903 88

PASSIF.

Capital-actions	$250,000 00
Fonds de réserve	90,000 00
Réserves pour des primes non échues	66,909 95
Intérêt et dividende non payé	1,098 45
Pertes non ajustées et non payées	21,250 49
Intérêt et dividende dû en janvier 1884	17,645 00
	$436,903 88

Ce qui précède est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.

WM. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant moi, notaire

ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté une réserve de $5,000, a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action; et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—

H. BUDDIG, J. H. KELLER, J. B. CAMORS, C. H. MILLER, M. FRANK, JOHN NELSON, E. FRANK, FRANK RODER, R. FROTSCHER, J. B. RENGSTORFF, F. FISHER, F. RICKERT, H. R. GOGREVE, L. P. BOUQUETTE, S. GUMBEL, A. G. RICKS, A. J. GOMILA, WM. B. SCHMIDT, GILBERT H. GREEN, H. SCHULTZE, S. HYMAN, LOUIS SCHWARZ, JULIUS KEIFFER, E. WEISSENBACH.
15 janv—1 an

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—

On Fire risks	$248,848 79	
On Marine risks	22,022 70	
On River risks	22,912 63	
Total premiums	$293,784 12	
Less unearned premiums	75,281 00	
Net earned premiums 31st May, 1883		$218,503 12
Losses paid—		
On fire risks	$56,527 62	
On marine risks	13,201 25	
On river risks	4,495 50	
Taxes and expenses, less interest	26,164 16	
Reinsurances and return premiums	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 78
The company has the following assets:		
Real estate	$244,820 33	
Bank, Railroad and other stocks	61,334 52	
Notes secured by mortgage and pledge	149,330 00	
Bills receivable	61,098 58	
Premium in course of collection	36,450 06	
Stock of Vallette Dry Dock Co.	11,362 50	
New Orleans Water Works Co	19,600 00	
Louisiana Consols	15,426 25	
City time	2,000 00	
Judgment on mortgage notes	4,335 00	
Cash on hand	82,579 62	
		$684,334

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans, } Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT. on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO, JNO. B. LALLANDE, M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ, D. FATJO, PAUL FOURCHY, EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX, S. W. TAYLOR, CHAS. LAFITTE, JOS. A. SHAKESPEAR.

Troisième état de situation annuel DEPUIS LA REORGANISATION Compagnie d'Assurances du CROISSANT, de la Nouvelle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Ressources.

Primes sur l'incendie	$829,010 75	
Primes sur les mers	38,829 60	
Primes sur les rivières	82,866 34	
		$950,706 78
Déduire:		
Réassurances	$96,312 70	
Primes remboursées	102,165 19	
Réserves pour les primes non échues	148,500 00	
		346,977 89
		$603,730 89
Ajouter intérêts et loyers		29,267 43
Revenu net		$632,998 32

Déboursés.

Pertes sur l'incendie	$325,741 47	
Pertes sur les mers (moins le sauvetage)	13,629 50	
Pertes sur les rivières (moins le sauvetage)	25,485 94	
Pertes actuelles payées	$364,857 00	
Dépenses générales	60,8[illegible] 08	
Taxes et licences	20,853 84	
[illegible], corps de sauvetage et bureau des réassurances	2,959 28	
Commissions et réfactions	110,516 72	
Déboursés totaux		$560,[illegible]82 92
Profits nets		$72,115 40

L'actif de la compagnie est comme suit:

$435,000 E U 4 pour cent bons à 124	$539,400 00
$35,000 [illegible] coupon ville de la N. O. à 103 1/2	36,225 00
$15,000 Etat du Mississippi à au pair	15,000 00
Divers bons et actions locaux	9,720 00
Immeubles	79,000 00
Installations et meubles de bureau (évalué 1883)	10,000 00
Prêts et nantissements	76,888 26
Prêts sur bons et hypothèques	60,029 26
Billets à recevoir pour primes	4,850 00
Jugements et réclamations	9,000 00
Dû des réassurances, reintégrés	9,930 93
Primes en voie de collection	47,171 08
Primes aux mains des agents	15,300 55
Comptant en caisse	111,607 19
	$1,025,031 86

Le passif de la compagnie est comme suit:

Capital	$600,000 00
Comptes à payer	216,135 55
Dividendes non payés (au mois de janvier 1884)	18,251 60
Réserve pour les pertes non ajustées et non quittées	40,000 00
Réserve pour les risques non échus	148,500 00
Toutes autres dettes	2,144 05
	$1,025,031 86

Après examen, l'évaluation de l'actif est jugée exacte par le Comité de Finances.

S. H. KENNEDY, chairman.
U. Marinoni, G. W. Sentell, E. F. W. Bachman, Chas Newman.

En vertu de la charte de cette compagnie, les réductions sont faites au moment du paiement des comptes. Ces réductions sont faites sous le titre de "déboursés."

L'intérêt usuel de 10 pour cent a été payé tous les trimestres aux actionnaires.

L'exposé qui précède est juste et correct; il est relatif aux affaires de la compagnie et en donne la vraie situation.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE, Secrétaire.

Fait et souscrit, sous serment, devant moi, ce 19me jour de janvier, 1884.

ANDREW HERO, Notaire Public.

DIRECTEURS EN 1884
Elus le 10 Décembre 1883.

JOSEPH BOWLING, SAM'L H. KENNEDY, GEO. W. SENTELL, ALFRED MOULTON, W. B. CONGER, W. R. LYMAN, U. MARINONI, CHAS. H. DOLSEN, JOHN CALDER, A. H. SIEWERD, S. C. COULON, HARRY L. FLASH, WM. A. PHELPS, J. J. REISS, LOUIS PRADOS, LUCIEN DELERY, CHAS NEWMAN, N. D. WALLACE, EDMUND KATZ, M. GILLIS, E. F. W. BACHMAN, C. K. DAVID, WM GARIG, A. ROSENFELD, JOHN D. FISHER, CHAS [illegible], JOSEPH KOHN, JAMES T. BODD.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.
16 déc—1

[illegible] de la rue [illegible].

Station de départ: rue du Canal, [illegible] la Levée. Parcours: De Canal à [illegible] de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portent cette inscription "Canal and Common street" parcourent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à [illegible], et Poydras, Poydras à [illegible] à Canal.

[illegible] et de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, [illegible] Camp et Magasin. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters [et] à la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Carole Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryads cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passent devant le marché de ce nom, remontent la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivent St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars* par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryads cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Annonciation Huitième.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Christian Haindel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1160—En vertu d'un writ de fieri facias contre Louis Haindel, tuteur datif des mineurs dans cette affaire et en faveur du plaignant (in rule) Martin Haindel, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 juin 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain terrain numéro quatorze, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix-neuf, borné par les rues Joséphine, St-André, Laurel et Live Oak, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds.

2° La moitié indivise d'un certain terrain numéro trois, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 48, borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak, le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3° La moitié indivise d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-sept borné par les rues Septième, Huitième, Laurel et Live Oak, le dit lot mesure vingt-six pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de trente-six pieds entre lignes parallèles, et à cette distance de la rue Septième le dit lot se rétrécit en largeur, entre lignes parallèles, quatre-vingt-neuf pieds à la ligne du fond où il mesure seize pieds de largeur, d'après un plan de Mosthausen en date du 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann ci-devant notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—29—5 juin 12 19 24

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Moralès et Mandeville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds ou moins, [illegible] étant une portion du lot de terre désigné par le numéro onze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1836 et attaché à un acte du 23 août 1836, pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus proche de la rue Mandeville par la balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—1[illegible], 20, 27—juin 3. 10 14

Mme Ellen Corcoran, veuve, etc., vs. Andrew Schmidt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11 211—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 1er juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Locust (anciennement Soto, et) Magnolia (anciennement Maunsel). La dite portion de terre est désignée par la lettre B sur un plan [illegible] dressé par Louis H. Pilié député voyer, en date du 26 juillet 1860 et conformément au dit plan. La dite portion de terre mesure commençant à une distance de quarante[illegible] pieds, quatre pouces de l'angle de l'intersection des rues Locust et Philip, et a soixante-six pieds deux pouces de face à la rue Philip sur une profondeur de quatre vingt-onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de [illegible] les lots originaux désignés par les numéros trois et quatre et d'une partie du lot numéro deux, [illegible] référence au dit plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 22me jour de juillet 1861.

La propriété ci-dessus est la même qui a été transférée au bureau de transfert et donnée en paiement au défendeur dans cette affaire par John Untereiner conformément à un acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 5 mars 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
29mai—5, 12, 19, 26 juin 1 jul

New Orleans Insurance Association versus James A. Jordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1[illegible],445.—Transféré de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8,200—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, MARDI, 25 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Plauché, Kerlerec, Villeré et Columbus et désignés par les numéros un et deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant G. Le Gardeur Jr. notaire, le 7 septembre 1871, conformément auquel plan les dits deux lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent soixante-dix-sept pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne vers la rue Villeré, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro un, et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond; le lot numéro un touche au lot ci-dessus décrit, et mesure trente pieds un pouce et sept lignes de face à la rue Kerlerec, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du dit numéro deux, cent cinquante-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de E. F. Mioton, par acte passé pardevant G. LeGardeur, Jr, notaire, le 7 septembre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mai—24,31—juin 7,14,21,25

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Enoul Livaudais et (Pierre S Wiltz Jr., administrateur public, en possession actuelle).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Casacalvo, entre Union et François. Le dit lot mesure au pied français, 30 pieds de face à la rue Casacalvo, 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à F. D'Hemécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Azaretta.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduit à trente-et-une actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de soixante-deux piastres ($62) échéant le 1er mars 1885 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Françoise D. Enoul Livaudais en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 28 septembre 1836, avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3,10,17,24,28 juin.

Compagnie d'assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Ezekiel John [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,019—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 20 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro soixante-trois à Hurstville, et borné par les Avenues St Charles et Nashville et les rues Cornélius et Arabella, sur un plan de B. Buisson en date du 17 mars 1837, déposé en l'étude de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet mesure deux cent quarante-trois pieds quatre pouces de face à l'Avenue St Charles, quatre cent vingt-six pieds quatre pouces sur la rue Arabella, deux cent quarante pieds de face à la rue Cornelius et trois cent soixante-dix-sept pieds huit pouces de face à l'Avenue Nashville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de James E Zunts, par acte pardevant W H. Peters, notaire, le 19 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mai—20,27—3,10,17,20 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. William Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Freret et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante six actions du dit fonds hypothécaire ici annexées, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix-huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17), cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-et-un pieds et un pouce dans le fond, le tout tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210) échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 23 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7mai—7 14 21 28 juin 4 7

Succession de Peter O. Kornbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,077—En vertu d'un ordre de vente, en date du 23 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI 6 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles et autres effets mobiliers, etc., sur les lieux No 563 de la rue Douane entre celles Broad et White, et conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25mai—2—27 31 juin6

Voor Bros vs Forchheimer Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9145—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur le plan comme lot No 15 de l'îlet No 27, le dit îlet borné par les rues Napoléon, Camp, Constantinople et Marengo, [illegible] pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

W. T. Hosmer versus Mme E. Adams.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—No 5 14[illegible]—Mme E. Adams vs W. R. Stringfellow. Tiers opposant [illegible] en faveur de John T. Michel, Jr Expert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,974—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les honorables Cours ci-dessus mentionnées, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, le MARDI 10 juin 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, effets de maison, mobilier, etc maintenant au entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, conformément à un inventaire déposé dans ce bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5 10

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et vaste terrain dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de Heinrich Arbiter et als vs Barbara Nuss.

No 11,258—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1884, et signé le 24 mai 1884, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y attachés ou y appartenant en quelque sorte, et situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Jackson et Joséphine, mesurant d'après un plan de L. Reizenstein, voyer en date du 8 septembre 1883, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois à un étage désignée par le No 401 rue Annonciation.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la portion à crédit à un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection. Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au porteur des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. Dix pour cent du prix d'acquisition, comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Whitaker, notaire aux frais des acquéreurs.
25 mai—28,31,7 14,21,28 juin

[illegible] du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le Lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie [illegible]; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue [illegible], Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue de la Levée, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ, coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite au [illegible] sur le lac Pontchartrain.

[illegible] des Fair Grounds.

[illegible] départ: rue de [illegible] Parcours: (cars verts) [illegible] Dauphine, Dauphine jusqu'à [illegible] jusqu'à Broad, Broad [illegible] de là à la station d'arrivée [illegible] suivent la même [illegible] au lieu de tourner dans [illegible] la rue Dumaine jusqu'au [illegible] longent les bords du Bayou [illegible] la Grande Route St-Jean [illegible] à la station [illegible] en passant [illegible] la porte des Fair Grounds. Le retour s'opère par la Route Gentilly, la [illegible] Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à [illegible]

BISCUITS DÉPURATIFS OLLIVIER

Maladies Contagieuses [illegible] RÉCOMPENSE NATIONALE DE 24,000 fr. [illegible]

E. FOUGERA et Cie New-York

Le Renovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RENOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES. — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules, énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les rétablissent à leur état normal.

Pour l'**Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER devraient être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent si l'on attaque la cause [illegible] par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres [illegible] soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Écoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"*78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.*

MESSRS. J. C. AYER & Co.,

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables, la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, fruit de mon observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en pris en tout petites doses, et avant que le troisième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvant la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale**, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débilité.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; [illegible]